

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 36 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association La Loge CDC Production.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Loge CDC Production ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association La Loge CDC Production, 81, rue Saint-Maur 75011 Paris, au titre de l'année 2021. Paris asso 68321 ; 2021_04063.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 10.000 euros au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO